



UNSA DOUANES
de Nouvelle-Aquitaine

Section UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine

Les Échos d'Aliénor

08 mars 2021

Journée des droits des femmes

LE FUTUR IMMEUBLE DU

CENTRE S'ÉRIGE EN RÉALITÉ HEUREUSE



Vue du pont de pierre et de la DI (à droite) depuis le futur CSRH

Disons-le clairement, et c'est bien le terme adéquat tant les futurs locaux du CSRH baignent dans la clarté, **le bâtiment qui abritera le service de paye des agents des douanes est né, et bien né.**

L'UNSA a bénéficié ainsi que la CFDT (syndicats non représentés au CHS33) d'une visite guidée des plateaux vides en compagnie du chef de projet, du Chef de Service, Philippe-Jean Reynaud et de quelques agents du CSRH.

L'impression générale que nous en tirons est heureuse ; les agents seront logés dans un bâtiment à la conception bien étudiée et qui devrait en faire pâlir d'envie plus d'un même à la Direction Générale !

Restera à aménager les surfaces et à répondre à quelques interrogations de fond.

Ce bâtiment inter administratif de 8 niveaux (R + 7) abritera **le CSRH aux étages 4 et 5**. Les étages 6 et 7 seront dédiés aux services de la Justice, l'INSEE occupant les niveaux 1, 2 et 3, un organisme de la sécurité sociale (une dizaine d'agents) intégrera le niveau 2 et un e-commissariat (en H24) complètera l'étage 1.

Le RDC où sera installée une banque d'accueil, contiendra l'espace restauration d'une capacité de 180 repas sur 2 services et 3 salles de réunions dont la modularité permettrait de configurer une salle de 100m². Deux douches complèteront ce niveau.

Enfin au septième étage une salle de réunion partagée donne accès à une grande terrasse.

Au total 370 personnes auront leur poste de travail dans ce bâtiment B, jouxtant le bâtiment A, siège social de la société du BTP FAYAT. Ils partageront un espace vert privatif, un parking sous-terrain de 80 places dont 8 bornes de recharge, un parc à vélos de 30 places.

Côté transport la ligne 10 de bus en direction de la gare s'arrête devant l'immeuble et la station de TRAM « Stalingrad » est à 3mn à pied.



Cour extérieure

Chacun des 2 plateaux attribués au CSRH a une surface de 690 m² divisé actuellement en 3 espaces qui permettront d'y installer :

- les bureaux de la hiérarchie,
- les open-space des services « paye » et « carrières »,
- une salle de formation sécurisée
- à terme les agents du Bouscat dont les archives des dossiers « agents » seront dématérialisées.

Les surfaces vitrées, avec leur store extérieur, sont pourvues de fenêtres pouvant s'ouvrir. La climatisation est eco-responsable. Le chauffage est fourni par une chaudière au gaz. A noter que l'éclairage est particulièrement efficace sans être agressif. Chaque niveau est doté de (2 x 3 WC) que nous n'avons malheureusement pas pu visiter.



Un open space

Les Interrogations et demandes de l'UNSA

Le premier sujet qui nous interroge est la façon dont l'administration prendra en compte le développement important du télétravail constaté au sein de ce service :

→ **Les postes de travail seront-ils dédiés ou bien seront-ils partagés ?**

De la réponse à cette question dépendra la problématique du dimensionnement des locaux. En effet, sur la base d'un mode de travail de type traditionnel, la surface nous semble un peu contrainte, notamment si on souhaite offrir des espaces détente nécessaires pour les agents travaillant intégralement sur écran.

Sur un autre sujet, celui du mobilier, un marché sera passé pour l'ensemble du bâtiment ; nous avons émis l'idée que :

→ **l'ergonomie des postes de travail soit pensée de manière à faciliter leur entretien**

Par exemple, si les claviers peuvent être rangés dans une niche fermée située sur le plan de travail cela permettrait un nettoyage rapide et optimal du bureau. A notre question pour savoir comment se feront les branchements électriques, on nous a répondu qu'il y aurait des perches pour que les câbles accèdent aux bureaux. En effet, les câbles électriques passeront par le plafond et non par le sol, ce qui peut être aussi un gage d'entretien facilité pour le sol revêtu de moquette.

Nous avons également évoqué :

→ **le besoin de logements de la Masse sur Bordeaux.**

L'environnement immédiat du site étant riche en projets immobiliers, il nous semble important que l'UNSA Douanes en fasse la demande au Conseil d'Administration de la Masse.

D'autres points ont été soulevés, comme le manque d'une salle de sport.

Ce futur lieu de travail ouvre la voie au monde d'après qui, selon nous, ne pourra se concevoir

→ **qu'en concertation étroite avec les agents et les organisations syndicales, la visite de ce matin y contribuant pleinement.**

DGDDI : UN AVENIR BROUILLÉ

L'UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine a choisi de ne pas participer aux CTSD de mise en application pour notre région des décisions de Montreuil sur les effectifs et leur répartition. Les informations que nous avons obtenues lors des audiences de début d'année y étaient confirmées, soit :

- le transfert d'ici 2024 de la gestion et du contrôle de toutes les taxes énergétiques ;
- une évolution à la baisse des effectifs se traduisant par des suppressions de postes.

Nous avons respecté au niveau régional, l'unité de positionnement syndical observée au niveau central.

La tendance à la diminution des emplois devant s'accroître durant les 4 ans à venir, le relatif maintien des résidences douanières sur l'interrégion ne pourra probablement plus tenir à terme. Déjà les suppressions de postes obstruent, pour les agents, les possibilités de mobilités, demain elles obligeront les agents à quitter leur bureau.

Si dialogue il doit y avoir, il devra prioritairement porter sur la conclusion de mesures sociales d'accompagnement des agents à la hauteur de leur fort engagement pour assurer le suivi de missions qui pourront ainsi être transférées à la DGFIP dans les meilleures dispositions.

Un groupe de travail concernant ces transferts et leur accompagnement social est programmé par la direction générale le 24 mars 2021.

Quant aux services de la surveillance, l'actualité portant un focus sur les contrôles migratoires, la question se posera à terme sur la redéfinition du périmètre d'intervention de la Douane.

Ce sujet augmente encore l'opacité qui entoure désormais l'avenir de la douane à un moment où la situation sanitaire ne favorise pas les rencontres ni le dialogue.

Cotisations 2021

Grades	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité
Première adhésion	25	8
Berkani / contractuels	29	10
AC	68	23
ACP2	81	27
ACP1	89	30
Contrôleur 2	93	31
Contrôleur 1	99	33
Contrôleur CP	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1 / IP2	154	51
DSD2 / DSD1	164	55
DI / DR / DF	187	62
Administrateur Général	232	77
Retraités		
Cat A, B et C	40	13